



**Travaux de sécurisation en eau potable de
la commune des Déserts et des communes
des Bauges Derrière
Construction du réservoir de Plainpalais et de deux
stations de pompage associées**

Opération n°P200I01

Avenant n°2 au marché F21078

Jun 2023

ENTRE

La **Communauté d'agglomération Grand Chambéry**,

dont le siège social est situé 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,

représentée par M. Daniel ROCHAIX, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, dûment habilité par décision n° -23 du Bureau du 06 juillet 2023,

d'une part,

ET

Le **groupement d'entreprises MAURO SAS/ SOGEA Rhône Alpes**,

titulaire du marché n° F21078,

dont le mandataire est l'entreprise MAURO SAS

située 125 rue du Père Eugène – CS10005 – 73 292 LA MOTTE SERVOLEX Cedex

représentée par M. Jean François MAURO Co-gérant,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 14/12/2021 au mandataire MAURO SAS a pour objet les travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrières – Construction du réservoir de Plainpalais et de deux stations de pompage

Le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement ou d'un découpage en tranches. Il se décompose comme suit :

Tranche	Montant (€HT)	Montant TVA	Montant (€TTC)
Réservoir <i>Montant indicatif selon détail quantitatif estimatif</i>	760 471.95 €HT	152 094.39 €	912 566.34 €TTC
Station basse n°1 <i>Montant indicatif selon détail quantitatif estimatif</i>	311 516.10 €HT	62 303.22 €	373 819.32 €TTC
Station haute n°2 <i>Montant indicatif selon détail quantitatif estimatif</i>	343 011.95 €HT	68 602.39 €	411 614.34 €TTC
TOTAL Travaux <i>Montant indicatif selon détail quantitatif estimatif</i>	1 415 000 €HT	283 000.00 €	1 698 000.00 €TTC

Le délai d'exécution est de 9 (NEUF) mois, période de préparation de 3 (TROIS) mois comprise.

L'ordre de service n°1 correspondant à la période de préparation, a démarré ladite période le 03 Janvier 2022.

L'ordre de service n°2 correspondant à l'exécution des travaux, a démarré ladite période le 02 Mai 2022.

Le marché a fait l'objet d'un avenant n°1 notifié le **25 Juillet 2022** relatif à la prise en compte de travaux supplémentaires devenus nécessaires au regard de l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique. Ces travaux supplémentaires correspondaient aux objectifs suivants :

- Optimisation des ressources et réduction des consommations d'énergie,
- Réduction des achats d'eau à Grand Lac.

Le marché était modifié comme suit :

	Montant initial* (€HT)	Montant avenant n°1 (€HT)	Nouveau montant du marché (€HT)	Pourcentage d'augmentation du marché (€HT)
Station de pompage n°1	311 516,10	35 298,10	346 814,20	11,3%
Station de pompage n°2	343 011,95	14 821,70	357 833,65	4,3%
Réservoir	760 471,95	94 734,25	855 206,20	12,5%
TOTAL Marché	1 415 000,00	144 854,05	1 559 854,05	10,2%

* Montant indicatif selon détail quantitatif estimatif

ARTICLE 2. OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires devenus nécessaires au regard de l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique.

Ces travaux supplémentaires correspondent aux besoins suivants :

- A Station de pompage SP1
 - A1 : Confortement de l'ouvrage existant pour intervention cuve pleine
 - A2 : Travaux d'opportunité – Reprise de l'alimentation électrique de l'ouvrage « Ultrafiltration » contigu depuis la nouvelle station de pompage
 - A3 : Travaux process et équipements SOGEA
- B – Station de pompage SP2
 - B2 : Réimplantation de l'ouvrage, compte tenu du contexte géotechnique et de l'impossibilité d'implantation de fondation de l'ouvrage en tréfond de la parcelle attenante,
 - B3 : Travaux d'étanchéité complémentaires, compte tenu du contexte hydrogéologique non prévisible,
 - B4 : Travaux de réalisation du soutènement du talus de la rue de l'Eglise initialement inclus au marché F21049. Le chantier F21078 s'est vu confier en parallèle de sa mission, les travaux de soutènement du mur du transformateur ENEDIS, sous leur Maitrise d'Ouvrage. Afin de mutualiser les opérations et de limiter les responsabilités ultérieures en cas de litige, les murs de soutènement ont été réalisés en une opération.
- C – Réservoir :
 - C2 : Modification des aménagements suite aux accords du protocole transactionnel entre M. MOMOT et Grand Chambéry
 - C4 : Fourniture et pose d'une canalisation PVC depuis l'ouvrage jusqu'à l'existant, initialement inclus au marché F21049. Ces travaux ont été réalisés par le chantier F21049 pour des raisons d'ordonnancement des tâches.

Les montants tiennent compte du contexte économique international présentant de fortes tensions inflationnistes.

Le montant des travaux objets de l'avenant n°2 est donc réparti comme suit et incluent les frais du mandataire.

	Montant MAURO	Montant SOGEA
Station de pompage n°1	7755,80€	1120,00
Station de pompage n°2	18 656,40€	0,00€
Réservoir	6165,77€	0,00€
TOTAL Avenant n°2	32 577.97€	1120,00€

Le détail est joint en annexe.

ARTICLE 3. PRIX DU MARCHÉ

Le montant du marché est donc modifié ainsi :

	Montant initial* (€HT)	Montant avenant n°1 (€HT)	Montant avenant n°2 (€HT)	Nouveau montant du marché (€HT)	Pourcentage d'augmentation du marché (€HT)
Station de pompage n°1	311 516,10	35 298,10	8 875,8	355 690,00	14,2%
Station de pompage n°2	343 011,95	14 821,70	18 656,4	376 490,05	9,8%
Réservoir	760 471,95	94 734,25	6 165,77	861 371,97	13,3%
TOTAL Marché	1 415 000,00	144 854,05	33 697,97	1 593 552,02	12,6%

* Montant indicatif selon détail quantitatif estimatif

Le montant de l'avenant n°2 est décomposé comme suit entre les membres du groupement :

- MAURO : 32 577,97 € HT
- SOGEA : 1 120,00 € HT

ARTICLE 4. DELAIS D'EXECUTION

Le délai du marché est prolongé jusqu'au 07 Juin 2023, date de la réception des travaux.

ARTICLE 5. AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le titulaire du marché
MAURO SAS

M. Jean François MAURO